

# ABONNEMENTS

## SAISON 2021/2022

NOM : ..... PRÉNOM : ..... Né(e) le ..... / ..... / .....

ADRESSE : .....

CODE POSTAL : ..... VILLE : .....

PORTABLE : ..... EMAIL : .....

ABONNEMENT 2021-2022 DU 21 AOÛT AU 31 OCTOBRE 2021	PRIX TTC	QUANTITÉ	TOTAL EN €
<b>ABONNEMENT ROUGE</b>			
CATÉGORIE 1 - PLEIN TARIF	<b>400 €</b>		
CATÉGORIE 1 - TARIF RÉDUIT*	<b>320 €</b>		
CATÉGORIE 2 - PLEIN TARIF	<b>315 €</b>		
CATÉGORIE 2 - TARIF RÉDUIT*	<b>255 €</b>		
<b>ABONNEMENT BLEU</b>			
CATÉGORIE 1 - PLEIN TARIF	<b>320 €</b>		
CATÉGORIE 1 - TARIF RÉDUIT*	<b>255 €</b>		
CATÉGORIE 2 - PLEIN TARIF	<b>255 €</b>		
CATÉGORIE 2 - TARIF RÉDUIT*	<b>205 €</b>		
<b>TOTAL</b>			

\*(Moins de 18 ans (nés après le 1er septembre 2003), étudiants, demandeurs d'emploi, militaires et personnes handicapées).

### SOUSCRIPTION :

- ✓ **Par internet :** sur <https://www.lesducsdangers.fr/> (paiement comptant).
- ✓ **Par courrier :** Bon à retourner à **S.A. Les Ducs d'Angers - 5 avenue de la Constitution, 49100 ANGERS**, signé et daté.
- ✓ **Par mail :** Bon à envoyer à [abonnes@lesducsdangers.fr](mailto:abonnes@lesducsdangers.fr), signé et daté + chèque à envoyer par voie postale.

### MODALITÉS DE PAIEMENT :

- Espèces**  **Chèques** (à l'ordre de : S.A. Les Ducs d'Angers) - *possibilité 2 fois sans frais*

### PLACEMENT (UNIQUEMENT AU R1) :

- ✓ **Pour les inscriptions par mail ou courrier :** placement à définir dès réception du bulletin

À .....

Le .....

Signature « Lu et approuvé » :

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT

**Article 1 – Objet** : La présente carte d'abonnement donne droit d'accès à la patinoire Angers IceParc pour assister aux matchs des Ducs d'Angers se déroulant dans le cadre de la Synergglace Ligue Magnus pour la saison 2021/2022, soit 22 matchs de la saison régulière ainsi que les matchs de préparation du mois de septembre 2021. Elle donne accès également aux matchs de Coupe de France à domicile. Dans le cadre de l'abonnement Bleu, la carte donne accès aux quarts de finale de playoffs Synergglace Ligue Magnus 2022 à Angers IceParc. Dans le cadre de l'abonnement Rouge, la carte donne accès à l'intégralité des playoffs de Synergglace Ligue Magnus 2022 à Angers IceParc. Considérant la nature aléatoire de nos offres (durée du parcours en playoffs non garantie), aucun remboursement ne sera proposé à l'issue de la saison, tous types d'abonnement confondus. L'abonnement est valable dès réception des justificatifs pour les abonnements tarifs réduits (carte d'identité, passeport, livret de famille, carte étudiante 2021/2022, carte demandeur d'emploi, carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion d'au moins 50%).

**Article 2 – Durée** : Le contrat est à durée déterminée pour l'année sportive 2021/2022 telle que définie par la Fédération Française de Hockey sur Glace (FFHG) pour assister au déroulement des matchs de Synergglace Ligue Magnus à Angers IceParc.

**Article 3 – Prestations** : La S.A. Les Ducs d'Angers s'engage à assurer à l'abonné l'accès à sa place réservée dans Angers IceParc, selon les modalités de l'abonnement inscrites dans l'article 1. Pour l'abonnement Bleu, l'abonné aura la possibilité de réserver prioritairement sa place dans la même catégorie sur une période déterminée. Au-delà, cet avantage sera automatiquement caduc. Les commandes seront servies dans l'ordre d'arrivée dans la limite des sièges disponibles. La S.A. Les Ducs d'Angers ne saurait être tenue responsable dans l'hypothèse où aucune place ne serait disponible dans la même catégorie.

**Article 4 – Utilisation de la Carte** : L'abonné reconnaît que pour des impératifs de sécurité, il est nécessaire que la S.A. Les Ducs d'Angers connaisse son identité et son adresse.

**Article 5 – Conditions d'accès** : L'abonné doit présenter sa carte au contrôle pour entrer dans Angers IceParc. En vertu du règlement de la Fédération Française de Hockey sur Glace, tout spectateur doit être muni d'un billet, enfants mineurs compris. L'abonné s'engage à respecter le règlement intérieur de l'Angers IceParc et les dispositions de la loi ALLIOT-MARIE N° 93-1282 du 6 décembre 1993, à ne pas contrevenir aux règles de sécurité et à se plier aux impératifs de sécurité (fouille, contrôle d'identité, mises en consignes d'objets inopportuns ou dangereux...) par le service de sécurité. L'abonné devra se conformer à toutes les règles existantes ou susceptibles d'être édictées par la S.A. Les Ducs d'Angers et la FFHG. L'abonné s'engage à respecter les consignes, notamment de sécurité prises, lors d'un match, par le gestionnaire de la patinoire (UCPA) afin d'assurer la sécurité des supporters. L'entrée dans la patinoire sera refusée aux personnes en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de toute drogue. Toute sortie de la patinoire est considérée comme définitive. Toute infraction constatée, fraude ou tentative de fraude, entraînera de plein droit la résiliation de l'abonnement sans remboursement et sous peine de poursuites pénales.

**Article 6 – Responsabilités** : La S.A. Les Ducs d'Angers n'encourra aucune responsabilité du fait de la survenance de tout événement constituant un cas de force majeure ou survenant du fait d'un tiers et notamment, intempéries, grèves, changement de réglementation, occultations, pandémies, décisions de toute autorité compétente en matière de sécurité et de discipline notamment impossibilité d'utiliser la patinoire. La S.A. Les Ducs d'Angers n'est en aucun cas responsable des modifications du calendrier des matchs pour la saison 2021/2022. L'abonné renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit, en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus. La S.A. Les Ducs d'Angers n'est en aucun cas responsable des infractions commises pendant le déroulement des rencontres dans l'Angers IceParc, ni des dommages subis sauf s'ils engagent la responsabilité civile de la S.A. Les Ducs d'Angers dans la limite des assurances souscrites à cet effet.

**Article 7 - Clause COVID** : L'accès à la patinoire Angers IceParc se fera selon les mesures sanitaires en vigueur et le protocole mis en place par la S.A. Les Ducs d'Angers. En cas de protocole sanitaire et de limitation de la jauge d'accueil du public, la S.A. Les Ducs d'Angers se réserve le droit de geler les abonnements et de mettre en place un système de compensation / remboursement au prorata des rencontres jouées avec du public.

**Article 8** - Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes est régi par le droit français.

**Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions générales énoncées dans ce document.**

Loi Informatique et Liberté : à tout moment, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous autorisez la S.A. Les Ducs d'Angers à utiliser vos données pour vous contacter à fins utiles concernant votre abonnement, pour recevoir ses infos /e-news, offres et celles des partenaires.

Vous pouvez vous opposer à cette utilisation en cochant la case ci-après

# PLAN DE LA PATINOIRE

ANGERS ICEPARC

